



Fiche d'inscription

EATT Saint-Yrieix

Saison 2022 / 2023



Renseignements concernant la personne à inscrire :

NOM : Prénom :

Né(e) le : Lieu :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Sexe : F M Nationalité :

Tél port :

Adresse mail :

Tarifs : entourer le(s) tarif(s) correspondant(s) :

COTISATION CLUB pour toute activité: **50,00 €**

• COTISATION + LICENCE : Jeunes 1ère année **50,00 €**

participation du club aux frais de licence déduite* Jeunes nés en 2008 ou après **75,00 €

Personnes nées en 2007 ou avant **100,00 €**

• SUPPLEMENT PARTICIPATION AU CRITERIUM : Né(e)s en 2012 et avant **22,00 €**

Né(e)s en 2008 jusqu'à 2011 **27,00 €**

Né(e)s de 2004 jusqu'à 2007 **29,00 €**

Né(e)s en 2003 ou avant **42,50 €**

• REDUCTION FAMILLES : 2 membres d'un même foyer - 10,00 €

3 membres d'un même foyer - 15,00 €

TOTAL à régler (au plus tard en octobre) :

NB : Pour le règlement, l'EATT accepte : le Pass Sport, les *Coupons Sport ANCV*, les *Tickets-Loisirs (CAF)*

Autorisation de droit à l'image et autres autorisations :

Je soussigné(e) NOM :

Prénom :

Né le à

Demeurant

donne par la présente autorisation au club de tennis de table EATT Saint-Yrieix/Nexon, de publier et de diffuser sur tous les outils de communication, les photographies prises pendant les stages, entraînements, compétitions et me représentant ou représentant l'enfant (NOM, Prénom) dont je suis le responsable légal. Les légendes accompagnant la diffusion de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma (sa) réputation ou à ma (sa) vie privée ou professionnelle.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable sans limitation de durée.

Pour les joueurs mineurs :

J'autorise aussi :

- 1) L'enfant dont je suis responsable à pratiquer le tennis de table au sein de l'EATT Saint-Yrieix/Nexon,
- 2) Tout dirigeant ou responsable de l'EATT à faire dispenser les soins reconnus nécessaires par un médecin et à prendre toute mesure utile pour une intervention chirurgicale ou pour une hospitalisation d'urgence,
- 3) Tout dirigeant ou accompagnateur bénévole à transporter mon enfant dans son véhicule personnel à l'occasion des déplacements nécessités par la pratique du tennis de table.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)